



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 12_INT_037

Déposé le : 09.10.12

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Interpellation : qui évalue les cours de la HEP ?

Texte déposé

Le cours magistral MSSYS31 de la HEP, intitulé « Systèmes éducatifs, organisation, acteurs et savoirs » est muni d'un document de cours qui pose des problèmes de forme et de fond.

La forme est négligée : nombreuses fautes d'orthographe ou de syntaxe, statistiques sans références, pagination incohérente, phrases incomplètes. En revanche, ce texte est relevé par un jargon pseudo scientifique : à titre d'exemple « temporalité de l'activité directoriale complexe », etc...

Le fond se dirige vers des prises de position, qui n'ont pas leur place dans un contexte académique : polémique sur le nombre des filières, dénigrement de l'écrit par rapport à l'oral, hantise des inégalités sociales, plaidoyer pour l'indulgence, refus des notes, etc... Ces points ont fait l'objet de débats politiques tout à fait justifiés, mais dans un autre contexte. Selon ce texte, le but de l'enseignement serait moins d'acquérir des connaissances que de biffer les inégalités sociales. Dans ce but il faut éviter de développer les aptitudes déjà acquises en milieu familial par les élèves de classes aisées. L'égalisation se ferait en abandonnant l'excellence, car le but de l'école est plus de socialiser que d'apprendre.

On se demande si la forme est négligée délibérément pour présenter aux futurs enseignants un modèle de l'objectif visé par le fond, à savoir le refus des règles de toute nature.

Dès lors les questions suivantes sont posées au Conseil d'Etat :

1/ Comment un professeur à l'orthographe douteuse va-t-il corriger les copies de ses étudiants ?

2/ Quelle est la qualification minimale requise d'un professeur à la HEP ?

3/ Est-il nécessaire de prodiguer un cours de sociologie de l'enseignement, alors que les futurs enseignants vaudois devraient en priorité être formés dans les disciplines qu'ils vont enseigner, comme le français ou les mathématiques ?

4/ Ce cours ne serait-il pas organisé par la direction de la HEP pour enseigner une pensée égalitaire aux futurs enseignants ?

5/ Est-ce un cas isolé ou bien y-a-t-il d'autres cours posant les mêmes problèmes de forme et de fond ?

6/ Qui évalue les cours de la HEP ? Qui tire les conclusions de ces évaluations ?

Commentaire(s)

Un texte corrigé de ce cours est transmis au Conseil d'Etat pour juger sur pièce.

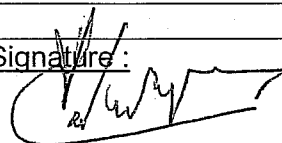
Conclusions

Développement

Nom et prénom de l'auteur :

Neiryck Jacques

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Voir liste annexe

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Favez Jean-Michel
Apothélosz Stephanie	Chevalley Christine	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Ferrari Yves
Aubert Mirreille	Chollet Jean-Luc	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Gander Hugues
Baillif Laurent	Christen Jérôme	Genton Jean-Marc
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Germain Philippe
Bendahan Samuel	Collet Michel	Glauser Alice
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Glauser Nicolas
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Golaz Florence
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	De Montmolin Martial	Grognoz Frédéric
Bory Marc-André	Debluè François	Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Dollvo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durrussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Martinet Philippe	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meidem Martine	Rey-Marion Alette	Venzelos Vassilis
Melly Serge	Rezzo Stéphane	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neirynck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre	Züger Eric